

Monsieur Frédéric TINARD  
Madame Sophie CLEMENT  
29 rue de la Huguenote  
17000 La Rochelle  
Tél : 06 62 13 13 81

La Rochelle, le 01 mai 2024

Objet : Besoin de votre aide  
Courrier recommandé avec AR

Monsieur le Premier Ministre,

Notre fils est mort, d'une balle dans le cœur, le 5 juillet 2022.

C'est avec une profonde tristesse toujours intacte et un certain espoir que nous saissons votre cabinet.

Voilà bientôt 2 ans que votre fils Louis TINARD s'est suicidé, d'une balle dans le cœur, en service au sein de sa caserne et ce pendant un exercice militaire au 61 Régiment d'Artillerie de Chaumont.

Il y était rentré deux ans plus tôt, plein d'espoir et de rêves, notamment celui de servir son pays au risque conscient de perdre sa vie.

Il était reconnu par tous comme étant un garçon joyeux, d'un très grand esprit de camaraderie, et toujours présent pour servir les autres. Louis était un jeune homme plein d'espoir et de rêves, des rêves de réalisation.

Il en est sorti le 5 juillet 2020, par un geste de désespoir faisant suite à un mal être professionnel lié à sa condition de militaire.

L'armée, sans aucune raison ni justification, a toujours refusé de reconnaître l'accident de service.

**Pourtant, le Conseil d'État, soit la plus haute autorité administrative, reconnaît constamment, dans des arrêts dits de référence, qu'un suicide dans de telles circonstances doit être qualifié d'accident de service.**

L'armée n'a jamais démontré le début d'une argumentation qui viendrait ou qui l'amènerait à se soustraire à la présomption d'imputabilité.

Comment l'Etat, via son Ministre des Armées, peut-elle alors se soustraire aux décisions de sa plus haute autorité administrative ?

Pourquoi notre famille, foudroyée par un tel deuil, doit-elle subir un tel mépris qui, depuis bientôt deux ans, ne fait pourtant qu'alimenter un peu plus notre détermination ?

Nous voulons simplement que justice soit rendue à notre fils par cette seule reconnaissance d'accident en service, à effet du deuil. Cette reconnaissance nous ouvre droit également à indemnisation des frais d'obsèques, ainsi qu'au versement de la pension d'ascendant pour sa maman.

Nous possédons pourtant des éléments probants qui caractérisent ce qui lui est arrivé en homicide involontaire. Des mesures auraient dû être prises pour éviter ce drame. Ces éléments sont d'ailleurs à la disposition de quiconque les réclamera.

Vous pouvez, Monsieur le Premier Ministre, abréger enfin cette longue agonie vécue par toute notre famille en acceptant de reconnaître ce que reconnaît déjà le Conseil d'Etat.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour partager tout élément que vous jugeriez utile.

Vous comprendrez que tout notre espoir est déposé dans cette correspondance, un espoir à la hauteur de la grandeur d'âme de notre fils.

Restant à votre entière écoute.

Bien respectueusement

Frédéric TINARD

Sophie CLEMENT

Yann TINARD

[yann.tinard17@gmail.com](mailto:yann.tinard17@gmail.com)

Vous trouverez ci-après les échanges de mail qui confortent l'homicide involontaire et qui conduisent à la certitude que des négligences ont eu lieu.

<https://app.box.com/s/a9bpkweru49zzwqvib4lvy1tsverir15>